

**Dossier de demande pour la mise en place d'une  
 aire de pompage**

**TERBIS**  
**943, rue Louis Pasteur**



2		MIP	PAD	Relecture.	
1		ALA	PAD	Établissement document	
<b>Indices</b>	<b>Dates</b>	<b>Demandeurs</b>	<b>Rédacteurs</b>	<b>Modifications</b>	
<b>Suivi des modifications</b>					
<b>Référence</b>	<b>Type / Indices</b>		<b>Rédacteur</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
19 0424	Dossier	<i>Dates</i>	30/04/19	30/04/19	30/04/19
	V2	<i>Signatures</i>	PAD	MIP	MIP

**Sommaire**

1	PRELIMINAIRE.....	3
2	TERBIS.....	4
2.1	Vos contacts.....	4
2.2	Organigramme.....	4
3	LOCALISATION DE L'OUVRAGE.....	5
3.1	Le site.....	5
3.2	Situation actuelle.....	6
3.3	Le projet de rénovation.....	7
4	AMENAGEMENTS.....	8
4.1	Sol.....	8
4.2	Pompage.....	8
4.3	Niveau de l'eau.....	9
4.4	Accessibilité.....	9
5	PLANNING.....	10

## **I PRELIMINAIRE**

**Terbis** a déposé un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE pour le traitement de terres polluées sur son site de Pont Sainte Maxence. L'étude du dossier par la DREAL de l'Oise fait apparaître la nécessité de 3 bornes à incendie à proximité du site. Le réseau au Sud du site (sur le chemin de halage) est abandonné et la bouche incendie embranchée sur ce réseau n'est pas opérationnelle.

Aussi, pour compenser ce manque, **Terbis** propose de réaliser en bordure d'Oise, une aire de pompage conforme aux préconisations des fiches 4, 12 et 14b éditées par la Sous-Direction Opérationnelle Groupement Prévision des Risques Service Gestion des Risques Bureau Défense Extérieure Contre l'Incendie (62).

Les normes et arrêtés de référence sont les suivants :

- Arrêté du 1er février 1978 (règlement instruction manœuvres SP)
- Norme NFS 61.221 – Signalisation
- Norme NFS 61.240 – Caractéristiques techniques

Ce document présente les installations que **Terbis** envisage de réaliser conformément à ces normes et arrêtés en vigueur.

**2 TERBIS**



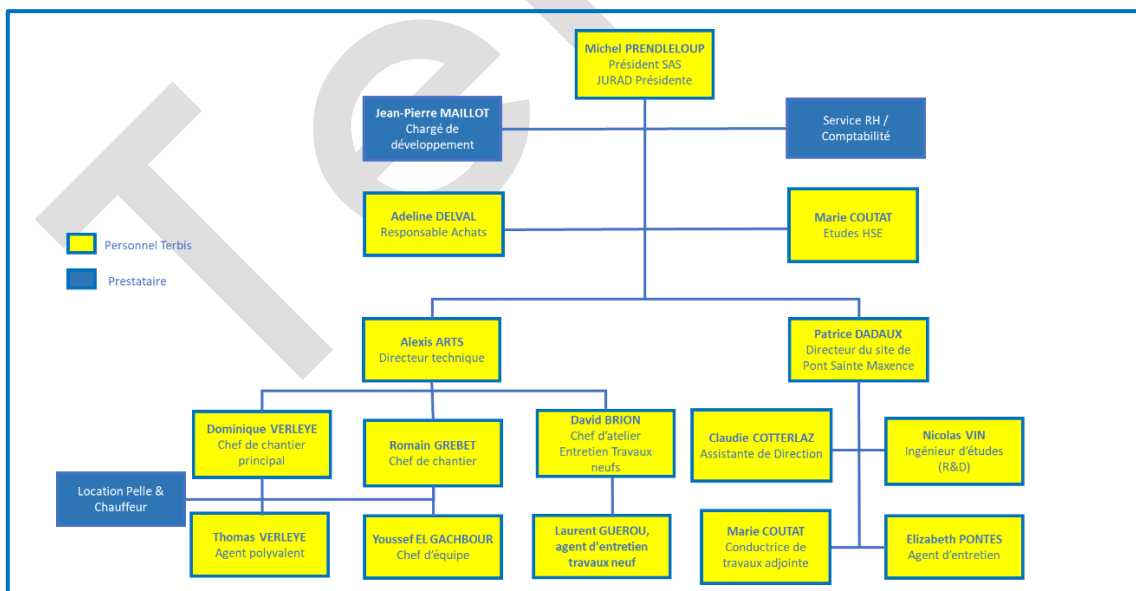
**2.1 Vos contacts**

**Michel PRENDELOUP,**  
Président  
Mob : +33 6 08 02 67 18  
Mél : [michel.prendlelou@Terbis.fr](mailto:michel.prendlelou@Terbis.fr)

**Patrice DADAUX,**  
Directeur de projet  
Mob : +33 6 28 40 08 87  
Mél : [patrice.dadaux@Terbis.fr](mailto:patrice.dadaux@Terbis.fr)

**Alexis ARTS,**  
Directeur Technique :  
Mob : +33 6 58 93 97 53  
Mél : [alexis.arts@Terbis.fr](mailto:alexis.arts@Terbis.fr)

**2.2 Organigramme**



Site internet [www.Terbis.fr](http://www.Terbis.fr)

### 3 LOCALISATION DE L'OUVRAGE

**Terbis** réalisera les travaux objet de la présente note, dans le cadre de la rénovation de l'estacade du site.

#### 3.1 Le site



Le site est implanté au Sud-Est du département de l'Oise, dans l'arrondissement de Senlis, à l'ouest du territoire de la commune de Pont-Sainte-Maxence, dans la zone d'activité de Pont/Brenouille. Il est bordé au Sud par la rivière Oise



Le terrain d'implantation est référencé "Parcelle 373 - Feuille AD 01" (ex AD n°32). Il couvre une superficie totale de 93 026 m<sup>2</sup> dont environ 40 000 m<sup>2</sup> couverts ; son altitude moyenne est de 32 NGF.





### 3.2 Situation actuelle



Emplacement de l'estacade actuelle

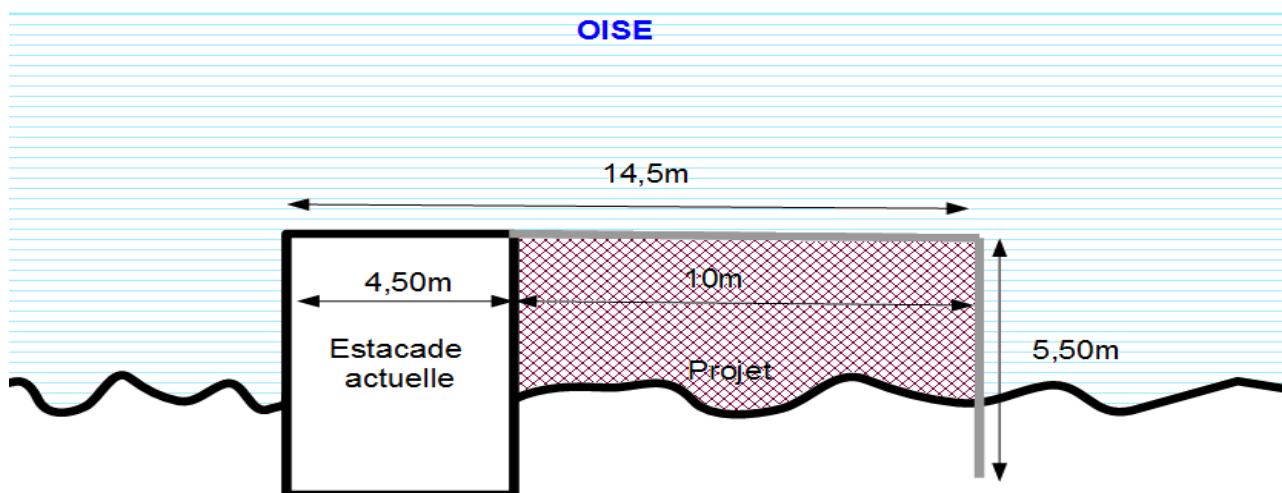
Sur le chemin de halage longeant l'Oise au Sud du site se trouve une estacade, permettant l'appontement des bateaux.



### 3.3 Le projet de rénovation

Les photos de la page ci-avant présentent l'estacade actuelle, large de 4,50 m. Le projet de rénovation de cet ouvrage a été déposé à la DDT 60 afin de présenter les caractéristiques du futur ouvrage.

L'objet du projet est de faciliter l'accostage des bateaux au gabarit Freycinet de 38,50 m de long, 5,05 m de large et 2,20 m de mouillage et faciliter ainsi leur déchargement.



---

#### Chemin de halage

Les travaux de rénovation projetés consistent à prolonger, dans le sens d'écoulement de la rivière Oise, l'estacade actuelle de 10 mètres environ. L'opération sera réalisée par mise en place par vibrofonçage de palplanches de 8 m liaisonnées en tête. Une couverture en matériaux enrobés viendra finir l'ouvrage et assurer la liaison avec le chemin de halage

La surface utile de l'estacade passera de 24,75 m<sup>2</sup> à 79,75 m<sup>2</sup>.

## 4 AMENAGEMENTS

### 4.1 Sol

Le sol sera stabilisé. Une couche de forme de type voirie lourde sera mise en place. Ses caractéristiques seront au minimum de 160kN de portance. Une couche d'enrobé en pente (2%) viendra finir l'ouvrage.

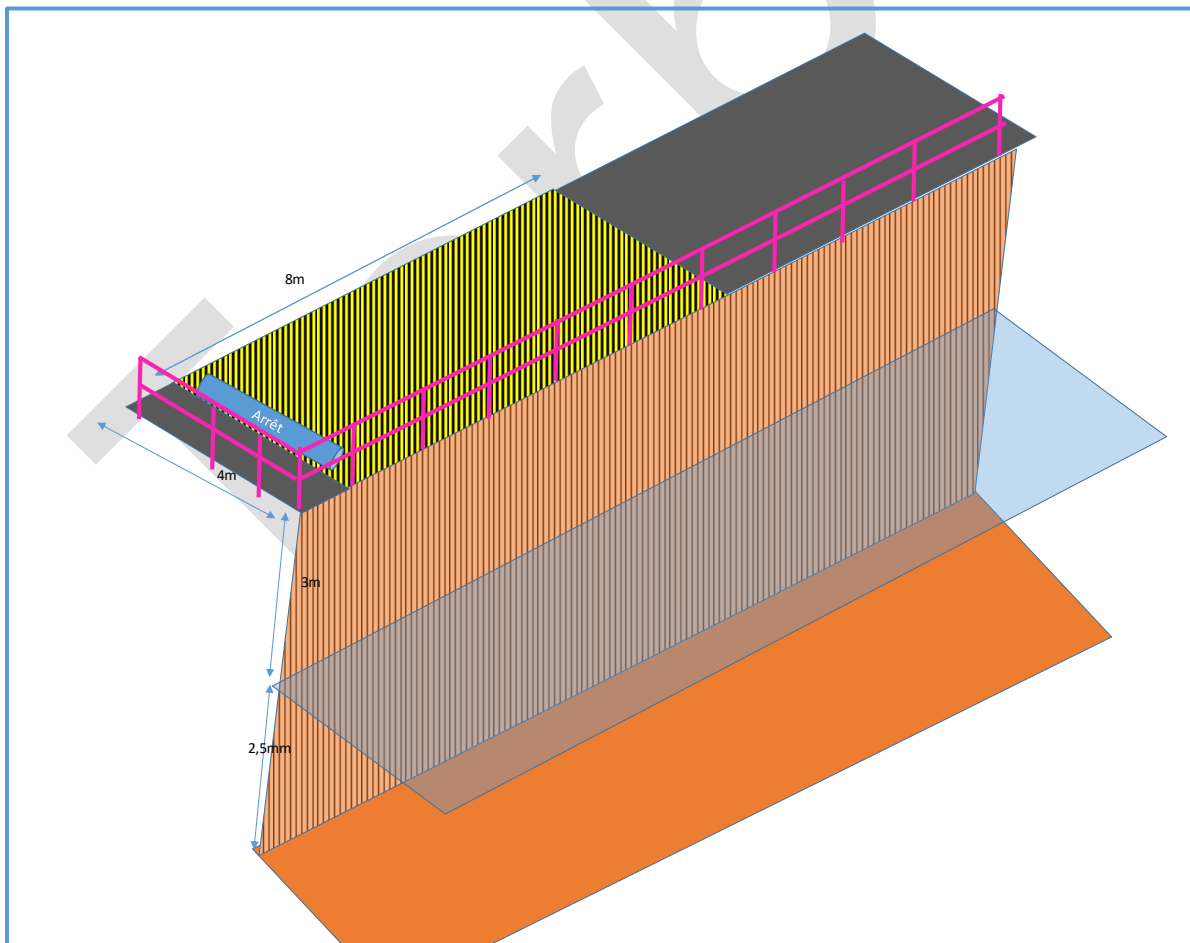
Une butée de sécurité sera mise en place.

#### Résumé des caractéristiques technique

- Surface 32 m<sup>2</sup> minimum (8m x 4m)
- Portance  $\geq$  160 kN
- Butée de sécurité
- Pente légère (2%)

### 4.2 Pompage

À cet endroit la profondeur minimale de l'eau sera de 2.50m (pour permettre l'apportement des bateaux). La hauteur maxi entre le quai et le niveau mini de l'eau est de 3m. Aussi, cette aire permettra d'obtenir un débit de pompage de 120m<sup>3</sup>/h.



*Schéma de principe de l'aire de pompage*



### **4.3 Niveau de l'eau**

À cet endroit le quai permet l'appontement de bateau. Le tirant d'eau minimal des bateaux étant de 2.50 m, la hauteur de pompage est donc supérieure à 1.20m assurant un débit de 120m<sup>3</sup>/heure.

### **4.4 Accessibilité**

Le chemin de halage est accessible pour un poids lourd par tout temps. L'accès est dans cette partie interdite au véhicule, une barrière en empêche l'accès. Cette barrière a été posée par la Communauté de Commune, elle est munie d'un cadenas "pompiers".

Terbis

## **5 PLANNING**

La réalisation de l'aire de pompage s'effectuera en même temps que la rénovation du quai. Les travaux sont prévus avant le démarrage de l'activité du site soit dans le courant 2019.

Terbis